
Une justice froide ? L'ambiance thermique dans le palais de justice de Paris au XVIII^e siècle

A cold justice ? The thermal atmosphere in the palais de justice of Paris during the 18th century

Adrien Pitor



Édition électronique

URL : <http://ambiances.revues.org/775>

DOI : 10.4000/ambiances.775

ISSN : 2266-839X

Éditeur :

Direction Générale des Patrimoines - DAPA

- MCC, UMR 1563 - Ambiances

Architectures Urbanités (AAU)

Référence électronique

Adrien Pitor, « Une justice froide ? L'ambiance thermique dans le palais de justice de Paris au XVIII^e siècle », *Ambiances* [En ligne], 2 | 2016, mis en ligne le 07 novembre 2016, consulté le 25 septembre 2017. URL : <http://ambiances.revues.org/775> ; DOI : 10.4000/ambiances.775

Ce document a été généré automatiquement le 25 septembre 2017.



Ambiances is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Une justice froide ? L'ambiance thermique dans le palais de justice de Paris au XVIII^e siècle

A cold justice ? The thermal atmosphere in the palais de justice of Paris during the 18th century

Adrien Pitor

- 1 Le Palais de justice de Paris au XVIII^e siècle constitue un excellent territoire d'analyse de l'ambiance thermique à un moment de « bouleversement du sensible » (Vigarelli, 2014). Ce lieu offre en effet une densité et une diversité propres à interroger la perception que les hommes se faisaient de l'espace et de leur environnement sensible. Cette densité, c'est celle d'un enchevêtrement de bâtiments et de cours de tailles diverses situé sur la pointe occidentale de l'île de la Cité, entre la place Dauphine et la rue de la Barillerie, reliant le pont Saint-Michel au pont au Change. La diversité, c'est celle des fonctions et des activités. Les maisons bénéficiaires des chanoines de la Sainte-Chapelle jouxtent de nombreuses juridictions à commencer par le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides et la Cour des Monnaies. À leurs pieds et dans leurs murs, des boutiques et des échoppes en quantité attirent des clients venus de toute la capitale. La coexistence de fonctions judiciaires, religieuses, résidentielles et commerciales permet de confronter différentes atmosphères et manières d'habiter les lieux de façon rapprochée. Si le terme d'atmosphère a été forgé au milieu du XVII^e siècle pour qualifier une partie de l'enveloppe terrestre, il s'émancipe au siècle suivant d'un sens purement climatologique pour désigner l'air d'un lieu (Rey, 1998, t. 1, p. 244). Seul l'adjectif « ambiant » est employé au XVIII^e siècle pour décrire un fluide – l'air en particulier – qui entoure un corps. Le substantif « ambiance » n'émerge qu'à la fin du siècle suivant (Rey, 1998, t. 1, p. 105). Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'ambiance ou d'atmosphère, il est question d'envisager les relations entre un corps et son environnement fluide. Ces relations engendrent des perceptions qui sont de l'ordre du ressenti mais aussi des représentations. Un glissement s'opère alors d'un sens climatologique et physique à une signification psychologique.

- 2 L'ambiance ou l'atmosphère peut être examinée à l'aune des travaux que les historiens ont consacré au paysage depuis une vingtaine d'années. Arlette Farge s'est efforcée de redonner une voix aux Parisiens du XVIII^e siècle à la suite d'Alain Corbin qui a étudié le paysage sonore des campagnes du XIX^e siècle (Corbin, 1994 ; Farge, 2009). Il existe aussi à notre sens un paysage thermique fait non seulement de sons – le crépitement du bois, les embrasements – mais aussi d'impressions visuelles et olfactives telles que le spectacle du vacillement des flammes ou l'odeur de fumée.
- 3 Si les études sur le climat sont désormais bien connues et si la sensibilité est devenue un champ d'investigation pour les historiens, rares sont les travaux qui abordent les deux simultanément. Un ouvrage collectif entend proposer « une histoire de la sensibilité au temps qu'il fait » (Corbin, 2013). Le froid n'y a pourtant pas été envisagé en tant que tel. C'est qu'évaluer les perceptions des hommes du passé est d'autant plus difficile que – au-delà des transformations des techniques de chauffage – la régulation thermique des corps évolue de manière physiologique avec les sociétés (Delort, 1978, t. 1, p. 490-493). Par conséquent, plutôt que de mesurer cette régulation, il s'agit pour nous d'étudier comment les acteurs envisagent l'atmosphère thermique des pièces du Palais. À en croire Lisa Heschang, les enjeux thermiques seraient au cœur même de la logique architecturale qui aurait pour vocation « de modifier un paysage en vue de créer des microclimats plus favorables » (1981, p. 25). La relation entre les individus et leur environnement bâti suppose des attitudes concrètes et des représentations que nous nous proposons d'examiner. Les unes comme les autres induisent des aménagements particuliers qui sont d'autant plus intéressants dans l'ensemble palatial qu'il est constitué de pièces aux fonctions variées et hiérarchisées. Le palais de justice est marqué au cours du XVIII^e siècle par des transformations qui lui sont propres ainsi que par les évolutions générales du bâti parisien. Des aménagements se font de manière constante mais ce sont les incendies de la Chambre des Comptes en 1737 et de la Cour des Aides en 1776 qui conduisent à des restructurations importantes (Lersterlin, 2001). Les bâtiments semblent être organisés de manière plus rationnelle et plus fonctionnelle.
- 4 L'ambiance des lieux est vraisemblablement d'autant plus touchée par ces modifications qu'il s'agit d'effectuer des arbitrages entre confort thermique et menace de feu. Nous allons donc évaluer comment ce jeu entre chauffage et incendie trouve une traduction spécifique dans le Palais au XVIII^e siècle. Nous verrons tout d'abord que les réflexions quant à la question thermique pourtant poussées peinent à y trouver leur place. Néanmoins, des aménagements de natures diverses cherchent à limiter la rigueur du froid pendant les périodes hivernales. Au-delà des enjeux purement techniques, urbains et économiques, nous montrerons que la température manifeste des rapports sociaux de manière d'autant plus aigüe qu'elle trouve pour cadre un lieu de justice.

Une préoccupation mitigée pour l'ambiance thermique du Palais

Le froid, enjeu du sensible au siècle des Lumières

- 5 Les hommes du XVIII^e siècle sont particulièrement attentifs au « temps qu'il fait » (Brayard, Maurepas, 1996, p. 1 ; Lamarre, 1992), avant même la « construction du moi météorologique » du siècle suivant (Corbin, 2013). Les habitués du Palais ne font pas exception. Ainsi, jusqu'à sa mort en 1744, le commis du greffe civil du Parlement, Gilbert

Delisle, rapporte jour après jour, mois après mois, saisons après saisons, les conditions météorologiques (Brancourt, 2013, p. 34). Eustache-François Hua évoque ses jeunes années de formation au Palais :

Point de feu au cœur de l'hiver. Aux audiences de sept heures, des avocats plaidaient à la lueur des bougies jaunes, envoyaient leurs paroles glacées aux juges qui avaient encore plus froid qu'eux, car ils étaient immobiles et les avocats au moins faisaient des gestes. [...] Moi, j'étais placé dans le banc, j'écoutais, je prenais des notes, et quand tout cela était fini, ma conclusion était toujours qu'il fallait avoir le diable au corps pour faire ce métier-là. (Brayard, Maurepas, 1996, p. 408)

- 6 Ce constat est formulé de manière rétrospective alors que la température devient le sujet d'une réflexion et d'un discours rationnel au cours du XVIII^e siècle. Des hommes de science tels que Théodore Augustin Mann, Réaumur ou Lavoisier cherchent à étudier les épisodes de gel, en particulier ceux de 1709, de 1740, de 1776 et de 1788-1789 et tentent « [d']étalonner les hivers » (Walter, 2013, p. 76-79). L'objectivité météorologique est néanmoins relative. Les instruments de mesure sont certes en cours de perfectionnement mais demeurent imprécis (Daumas, 2003, p. 276-281), d'autant plus que le système corporatif parisien est un frein au développement des instruments de précision (Belhoste, 2011, p. 232-235). Les artisans parisiens savent néanmoins à bien des égards faire preuve d'un sens de l'innovation et de l'adaptation (Hilaire-Pérez, 2000).
- 7 Bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'une production commerciale d'ampleur avant la seconde moitié du XVIII^e siècle (Daumas, 2003, p. 79), ces instruments participent à la « révolution des objets » à laquelle nous assistons durant le dernier siècle de l'Ancien Régime. Plusieurs ateliers qui les produisent se trouvent à proximité du Palais où œuvrent d'autres métiers de précision comme les horlogers et les orfèvres. Ainsi, Pierre Lemaire propose dans son enseigne *Au nouveau quartier anglais* située quai de l'horloge au coin de la rue de Harlay divers instruments mathématiques (*Ibid.*, p. 340). C'est que l'enclos palatial se trouve au cœur du Paris des métiers qui participent à l'activité intellectuelle de la capitale (Belhoste, 2011, p. 67). L'absence de mention d'instrument de mesure de la température ou de la pression atmosphérique dans la dernière décennie de l'Ancien Régime ne signifie pas que les lieux en sont dépourvus puisque seuls les mobiliers cédés par le roi ont été consignés (Archives Nationales – désormais : A.N. – Z^{1F} 1070). Avec l'engouement pour les sciences que connaît le siècle des Lumières, les instruments de mesure se font décoratifs (Verlet, 1966, p. 232-233 ; Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 397). Il se peut très bien que des hommes de loi ou des auxiliaires de justice aient pris l'initiative d'en installer sur le lieu d'exercice de leur fonction. En tout état de cause, au moment de la Révolution, le seul instrument relevé dans le Palais est un baromètre retrouvé dans la salle de la chancellerie.
- 8 Les hommes du XVIII^e siècle ont conscience de la différence entre la température physique et sa perception. Brisson et Lavoisier sont ainsi nommés par l'Académie des Sciences pour rendre compte d'un mémoire de Ducarla qui traitait de la sensation du froid. Leurs recherches avaient été suscitées par le constat d'une incohérence entre la température indiquée par le thermomètre et celle ressentie par les personnes qui avaient mené l'ascension du pic du Midi en 1774 (Lavoisier, 1868). L'oratorien Louis Cotte remarque cette même année :

Une infinité de circonstances particulières contribuent à nous faire porter un jugement très-fautif sur le degré de froid ou de chaud de l'air, circonstances qui n'influent pas sur le thermomètre [...] il est très difficile de lever cette espèce de

contradiction qui semble se trouver entre notre sensation & le langage du thermomètre (Cotte, 1774, p. 250).

- 9 Les mécanismes de la perception de la température demeurent flous pour les auteurs des Lumières alors même que la question des sensations est au cœur de leurs échanges intellectuels (Aurox, 1997). Sans doute se rapporte-t-elle au toucher plutôt qu'aux autres sens (Condillac, 1984, p. 95 ; Heschong, 1981, p. 37). Nous savons désormais que le corps humain est doté de thermorécepteurs situés dans la peau. Au-delà des caractéristiques morphologiques et physiologiques de chaque individu, la perception thermique est fonction de la température initiale de la peau, de la surface de peau stimulée et enfin de la vitesse du changement de température. La stimulation consiste en un flux thermique entre l'extérieur et le corps qui tend à conserver une température interne constante¹. Ce dernier agit alors par conduction – par contact direct –, par convection – par l'échange thermique au contact d'un fluide tel que l'eau ou l'air – et enfin par radiations – ainsi un individu est sensible à la fraîcheur d'un mur alors même que la température de la pièce est plus élevée. L'évaporation constitue la dernière forme de rafraîchissement du corps. Tous ces paramètres sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une atmosphère thermique.

Entre impuissance et méfiance, des autorités partagées quant à la question thermique

- 10 Si la question de la température est omniprésente dans les esprits, la lutte contre le froid demeure une difficulté pour les institutions multiples qui encadrent le Palais. Celles-ci sont prises entre le besoin d'améliorer le confort thermique et la nécessité de se prémunir contre les incendies. Les autorités envisagent la question de la chaleur essentiellement en termes de prévention du feu qui pourrait advenir. Le Parlement comme le bailliage du Palais, la juridiction exerçant la justice et la police du lieu, multiplient les stratégies pour limiter les incendies et surveillent de près les différents foyers. Les règlements de police du bailliage renouvellent année après année les interdictions. Cette attitude est encore plus manifeste aux lendemains de l'incendie de 1776 qui détruit la Cour des Aides. Celui-ci pousse le bailliage à donner une ordonnance de police qui limite de manière drastique tous les risques d'incendie (A.N. Z² 3008. 1^{er} octobre 1776)².
- 11 Il est vrai qu'il existe un lien direct entre le chauffage et les embrasements du Palais. D'après les minutes du bailliage du Palais, un départ de feu se produit tous les cinq ans en moyenne de 1723 à 1776. À l'exception d'un incendie provoqué par l'ivresse d'un portier d'un chanoine de la Sainte-Chapelle, l'ensemble de ces feux se déroulent entre l'extrême fin du mois d'octobre et le mois de février. La relation entre la saison froide et les incendies est donc évidente. L'incendie de 1776 se déclare d'ailleurs alors que l'année est particulièrement froide et que la neige tombe abondamment (Walter, 2013, p. 281 ; Van Swinden, 1778).
- 12 En 1730, deux commissaires du Parlement, un trésorier de France et un architecte sont commis pour effectuer une « visite de tous les lieux, chambres, salles, greffes, boutiques, échoppes, tant de l'intérieur que de l'extérieur du Palais, mesme de la prison de la Conciergerie, boutiques et échoppes estans sous et contre les murs du Palais, y compris le quay des Morfondus, à leffet de dresser procès-verbal de l'Etat des cheminées, poeles, fourneaux qui par leur situation ou par le deffaut de construction ou autrement

pourroient estre sujets à quelque danger [...] » (A.N. U 374. 4 août 1730). La densité et la longueur du procès-verbal de visite sont frappantes³.

- 13 Que ce soit lors de l'inspection des cheminées qui a lieu en 1731 ou lors de l'ordonnance de police du 1^{er} octobre 1776, les autorités sont tellement attachées à prévenir les incendies qu'elles en perdent de vue la nécessité d'offrir des conditions physiques convenables aux usagers du Palais. Le Parlement comme le bailliage du Palais refusent de manière systématique toute nouvelle installation de chauffage alors même que s'exprime par ailleurs une volonté d'améliorer les conditions de travail (Coquery, 2000).
- 14 On ne peut exclure une réticence à multiplier les lieux de consommation d'un combustible de plus en plus coûteux. David Feutry a montré à quel point les dépenses de chauffage pèsent sur le budget du Parlement dont elles forment le deuxième poste (Feutry, 2012). La complexité de l'administration des travaux du Palais et le jeu des rapports de force des décideurs qui ne se limitent pas au Parlement et au bailliage du Palais expliquent sans doute aussi une certaine forme d'inertie dans les transformations de l'enclos (Lesterlin, 2001).
- 15 Hormis les prestigieuses cheminées, les dispositifs de chauffage font office de parents pauvres des réflexions architecturales. S'amorce le mouvement qui tend à les « trait[er] comme la Cendrillon de l'architecture » (Heschong, 1981) c'est-à-dire comme un élément seulement utilitaire au service de procédés sensibles plus évidents tels que l'éclairage, la décoration ou l'agencement des pièces. Les principes de *voluptas* et de *commoditas* énoncés par Alberti – si importants d'habitude – ne s'expriment qu'avec peine lorsqu'il est question de chaleur. La comparaison entre l'ancienne et la nouvelle Cour des Aides montre que le nombre de pièces et le nombre de cheminées reste le même par-delà les travaux. Il est toutefois probable que la puissance calorifique des foyers a augmenté avec le progrès de la fumisterie.
- 16 Les transformations du chauffage dans le Paris du XVIII^e siècle se produisent essentiellement dans l'espace privé (Roche, 1997, p. 139). La multiplication des poêles accompagne selon Joël Cornette « une révolution du geste et du rapport au corps » (1989, p. 485). Elle aboutit aussi au renforcement de la différenciation entre les espaces domestiques et le bâtiment public que constitue le Palais. Certains édifices institutionnels ou administratifs servent pourtant de lieux d'expérimentation comme l'Hôtel de Ville de Paris où sont installés près d'une cinquantaine de poêles (Roche, 1997, p. 139). On voit apparaître à partir des années 1770 des systèmes de chauffage centralisé dans certains hôtels de l'Intendance (Dargaud, 2010). Les hôtels de la Guerre et des Affaires Étrangères de Versailles, qui forment une véritable architecture de bureaux, sont chauffés par des cheminées, des poêles en cuivre ou en faïence selon la hiérarchie des pièces (Baudez, 2010, p. 57).
- 17 Ce sont avant tout les initiatives privées qui transforment l'ambiance thermique alors que les autorités palatiales se montrent hésitantes quant à la modernisation thermique qui touche pourtant le reste de la ville (Roche, 1997, p. 148). De manière contreproductive, la fermeté des autorités palatiales conduit à la multiplication des chauffages clandestins et des chaufferettes qui sont dans la seconde moitié du XVIII^e siècle une cause récurrente d'incendies (Walter, 2013, p. 214) et qui peuvent provoquer des émanations de gaz carbonique et des dégagements de fumée dans les salles (Roche, 1997, p. 140 ; Gutton, 2002, p. 313-314). À trop craindre les départs de feu, les autorités multiplient les occasions qu'ils se produisent en favorisant involontairement les sources de chaleur clandestines.

Et, à bien y regarder, les incendies constituent le plus puissant facteur de transformation du Palais.

Faire face au froid dans le Palais

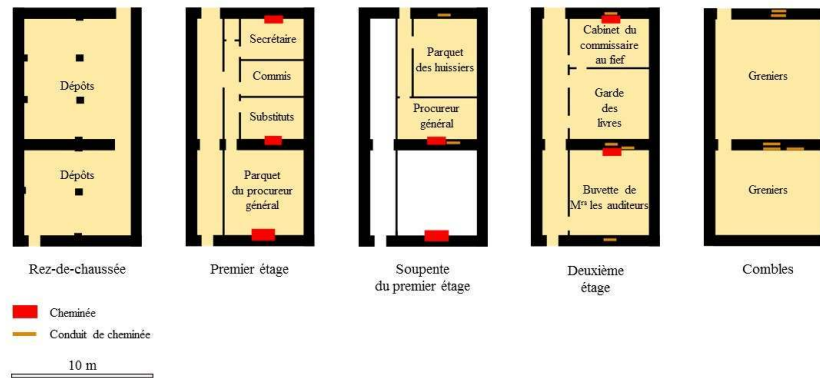
Les dispositifs de chauffage

- 18 Le climat d'une pièce dépend non seulement de la température de l'air mais aussi de son taux d'humidité, de sa vitesse de circulation ainsi que de la nature et de la température des parois que sont les sols, les murs et les plafonds. Si ces éléments sont difficiles à évaluer de manière rétrospective, la connaissance fine du palais de justice permet d'en dresser une sorte de climatologie matérielle fondée sur les dispositifs de lutte contre le froid. Le dépouillement des procès-verbaux de réception des bâtiments du Palais dans la dernière décennie de l'Ancien Régime (*tableau 1*)⁴ et des scellés révolutionnaires⁵ nous a permis de quantifier et situer ces dispositifs.
- 19 Tandis que d'après les inventaires après décès parisiens, une salle sur deux dispose de cheminée (Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 333 ; Roche, 1997, p. 114), les procès-verbaux de réception permettent d'estimer qu'une pièce palatiale sur quatre est munie d'un moyen de chauffage (A.N. Z^{1F} 1070). Nous pouvons penser sur ce fondement qu'il fait plus froid dans le Palais que dans les logements de la capitale.
- 20 À la différence des intérieurs parisiens, le chauffage est largement disjoint de la cuisson. C'est vrai pour les lieux de justice qui, hormis le cas remarquable des cuisines des buvettes et des appartements des auxiliaires de justice, ne sont pas destinés à la préparation alimentaire. Il faut toutefois remarquer que les cheminées des parties domestiques de la Chambre des Comptes représentent 34,5 % des cheminées de l'édifice. Les marchands du Palais ont quant à eux l'habitude de cuisiner au dehors grâce à des huguenotes⁶.
- 21 La présence ou non de sources de chaleur – qui au demeurant peuvent ne pas fonctionner – ne saurait suffire à saisir l'environnement sensible des hommes du XVIII^e siècle. Les gestes et les attitudes des individus trahissent en partie leurs sensations. Ainsi, les errances du cardinal de Fleury qui, à l'occasion du lit de justice du 3 avril 1730, cherche un endroit pour se réchauffer dans le Palais, passant de la chambre du sonneur de la Sainte-Chapelle à la Grand Chambre puis de la Grand Chambre à la 4^e Chambre des Enquêtes, en disent long sur les faibles températures qui règnent au Palais (A.N. 373. 3 avril 1730). Malgré la solennité de ce jour, les lieux de justice restent plongés dans la fraîcheur. De manière plus ordinaire, une altercation a lieu dans le greffe civil des Enquêtes en 1711. Un plaignant rapporte qu'hormis l'accusé « plusieurs autres personnes [étaient] auprès du feu dud[it] greffe à se chauffer ». L'ambiance thermique induit des convergences d'individus et favorise ainsi des incidents. En 1781, un ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Enghien profite de la presse qui se fait autour du poêle en face de la Tournelle avant l'ouverture des audiences pour effectuer des vols à la tire sur les visiteurs du Palais (A.N. Z² 3043. Procès criminel contre Noël Constantin de Villard).
- 22 Les situations sont toutefois très hétérogènes au sein même de l'enclos palatial. La situation de la Conciergerie est singulière puisque seulement 8 % des pièces possèdent un élément de chauffage. Le froid de la prison est d'autant plus pénible à supporter que les lieux sont humides (Dégez, 2013, p. 242 ; Giraud, 1805). Durant la dernière décennie de

l'Ancien Régime, l'architecte Couture fait toutefois établir dans la prison des femmes qu'il reconstruit une salle qualifiée de chauffoir et où se trouve un poêle de fonte. Du côté des hommes, à en croire des *Observations sur la Conciergerie* destinées au procureur général du Parlement, le cabaret de la prison est supposé servir à la même fonction. L'espace carcéral devient progressivement un lieu privilégié d'une réflexion sur la température et la circulation de l'air. À l'inverse de la prison, une juridiction telle que les Eaux et Forêts semble être extrêmement chauffée puisque 75 % des pièces possèdent un ou plusieurs moyens de chauffage. Il est vrai néanmoins que cette juridiction est réduite à sa plus simple expression puisqu'elle n'occupe que quatre pièces au sein du Palais.

- 23 Poêles et cheminées peuvent se compléter comme c'est le cas dans 6 des 174 pièces inventoriées en 1790 (A.N. U 1004). Une décennie plus tôt, le commissaire du conseil pour l'inspection des bâtiments du domaine avait répertorié une dizaine de pièces de la Première Présidence possédant à la fois une cheminée et un poêle (A.N. Z^{1F} 1070). Les commissaires qui inspectent les cheminées en 1731 constatent le piètre état des chauffages quel que soit le lieu du Palais. Les inquiétudes portent sur l'ensemble des éléments de la cheminée – l'âtre, le manteau, le conduit et la souche. L'impression de confusion et d'enchevêtrement est corroborée par l'observation de l'huile sur toile de Pierre-Denis Martin représentant le départ de Louis XV après le lit de justice du 12 septembre 1715 (musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, inv. 6460). Les nombreux conduits scandent le paysage urbain alors que l'accumulation des souches de cheminée empêche de discerner le faitage des bâtiments. À partir des années 1720, des traités de caminologie élaborent une science de la cheminée (Gutton, 2002 ; Gallo, 2006, t. 1, p. 130-157). À Lyon, des essais réels sont menés de manière à estimer le rendement calorifique et à limiter les dégagements de fumées. Le Palais est alors loin de telles préoccupations théoriques et expérimentales. Tout au plus trouvons-nous un « poêle mécanique » à la Première Présidence sans plus de précision.
- 24 L'hétérogénéité s'exprime également à l'intérieur même des bâtiments. Les projets de reconstruction de la Chambre des Comptes en 1737 permettent de remarquer la variété de la répartition des cheminées au sein de l'édifice. Le premier étage est manifestement plus chaud que le rez-de-chaussée ou les combles. Outre les huit cheminées qui augmentent la température des trente-cinq pièces de cet étage, il bénéficie de l'air chaud montant de l'entresol tandis que les soupentes maintiennent une température élevée au-dessus (*tableau 2 et illustration 1*). Ces dernières forment d'ailleurs comme des niches de chaleur au sein du bâtiment. L'inertie thermique est quant à elle bien plus forte à l'intérieur des gros murs médiévaux du Palais que derrière les frêles cloisons de bois des échoppes. Les variations se font sentir à l'échelle même d'une pièce qui peut être brûlante du côté de la cheminée et glaciale du côté de la fenêtre. Toute une série de facteurs tels que le nombre et la taille des croisées ou que la hauteur des plafonds sont difficiles à connaître. Ils auraient pourtant permis d'estimer de manière plus fine la température des lieux.

Illustration 1 : Le jeu des cheminées de l'aile méridionale du projet de reconstruction de la Chambre des Comptes



Source : A.N. Cartes et plans, NIII Seine 106.

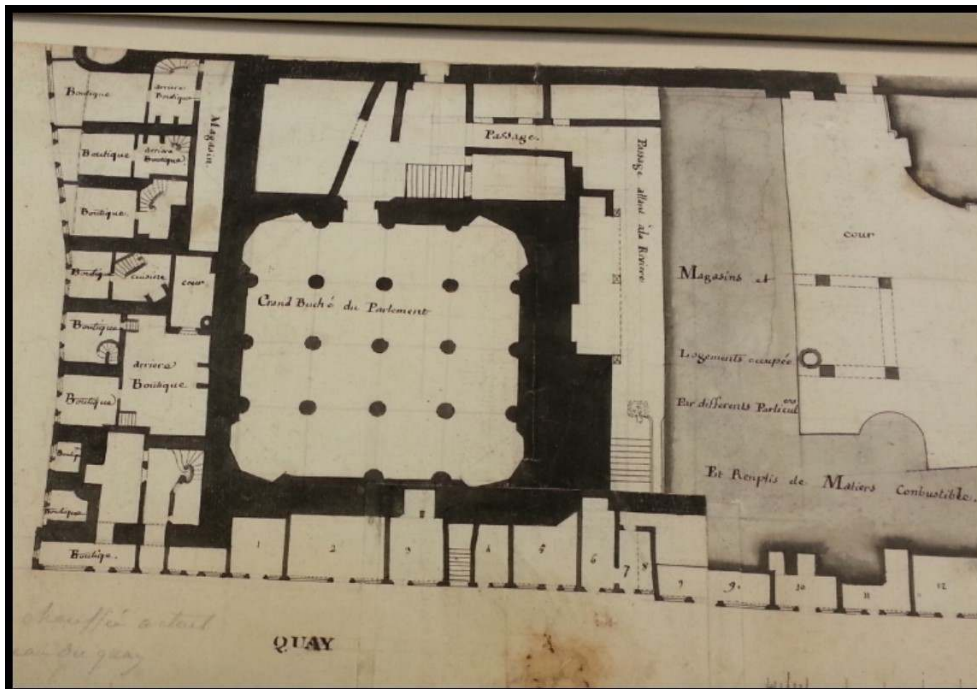
- 25 Les contrastes sensoriels sont aussi le fait de temporalités multiples. Les analyses climatologiques rétrospectives ont beau faire du XVIII^e siècle un siècle tiède entouré par deux épisodes séculaires froids (Walter, 2013, p. 90-91), il n'en demeure pas moins que certains épisodes extrêmes n'épargnent pas le Palais comme c'est le cas en janvier 1709 où la température atteint près de moins 20 degrés (Lachiver, 1991, p. 278). À cette occasion, le Parlement suspend son activité⁷. Il en va de même en janvier 1755 « à cause du grand froid et de l'impossibilité d'aller en voiture » au Palais (Barbier, 1858, p. 99). La météorologie palatiale est naturellement marquée par le rythme des saisons. Certaines fenêtres sont ainsi destinées à n'être ouvertes que durant les jours de grandes chaleurs qui tranchent avec l'atmosphère des longues journées d'hiver. Les horaires du Palais – que ce soient ceux d'ouverture des galeries marchandes ou que ce soient ceux des audiences (Feutry, 2013, p. 57-73) – changent deux fois l'an. S'ils opposent la période de la Saint-Martin d'hiver jusqu'à Pâques au reste de l'année, ils scandent aussi les journées elles-mêmes. Il faut étouffer les tisons à l'issue des audiences alors que les marchands doivent veiller à ce que toutes les sources de chaleur soient bien éteintes durant la nuit.
- 26 Le Palais forme donc un univers de contrastes thermiques : avec le reste de la ville⁸, entre les pièces et selon les jours et les heures. Plus que le froid lui-même, ce sont ces contrastes qui importent⁹.

Les dispositifs annexes

- 27 Les éléments de chauffage sont complétés par des dispositifs physiques et humains qui influencent plus généralement l'ambiance palatiale. De manière habituelle, des alcôves sont aménagées dans les chambres à coucher pour maintenir des conditions tempérées. Les revêtements des murs adoucissent quant à eux l'atmosphère des lieux de façon plus singulière. En effet, les salles d'audience sont tendues de tapisseries quand ce ne sont pas les boiseries qui détonnent avec la dureté de la pierre de la grande salle. La distribution des édifices est quant à elle façonnée par la nécessité de réserver des lieux à l'entreposage

du combustible. Cette situation diffère de l'attitude générale des Parisiens qui stockent peu de combustible chez eux (Roche, 1997, p. 146). Néanmoins, les bûchers de l'enclos sont souvent relégués dans des endroits impropres dont les possibilités sont limitées. Il s'agit souvent de lieux de passage ou de réduits. Ainsi, le bois de chauffage de la buvette de la Grand Chambre est conservé dans les passages qui conduisent aux commodités¹⁰. Il s'agit de trouver une voie moyenne entre l'encombrement des salles et la proximité avec les lieux de combustion. Lorsque la Cour des Aides est reconstruite après l'incendie de 1776, le bûcher est descendu du premier étage au rez-de-chaussée. Ce déplacement permet sans doute de limiter d'inutiles portages. De manière plus rare, comme dans l'hôtel du Premier Président, des charbonniers sont aménagés. Pour reprendre les mots d'Antoine Furetière, il s'agit là d'un « petit lieu où on serre le charbon dans les maisons » (Furetière, 1690). Tous ces lieux d'entreposage forment des relais qui sont approvisionnés régulièrement par le bûcher du Parlement situé sous la tour de l'horloge¹¹. Ce bûcher est pourvu de 151 voies de gros bois (environ 290 m³), 16 000 cotrets et 12 000 fagots en prévision de l'hiver 1790. L'accès direct à la Seine facilite la fourniture du Parlement en bois (illustration 2).

Illustration 2 : Le bûcher du Parlement (détail).



Source : BnF, Estampes, Ve 84 fol.

- 28 Chenets, soufflets, pincettes, balais de crin viennent également encombrer les salles du Palais même si bien souvent un croissant de fer permet de les maintenir au plus près du foyer¹². Ils ont partie liée avec la cheminée (Verlet, 1966, p. 98-104). Tout ce mobilier nécessaire au bon fonctionnement du feu contribue à faire du Palais un lieu en activité. Au détour d'un corridor de la Cour des Aides, le passant peut trouver un étouffoir en tôle appartenant au concierge de la juridiction. L'environnement des hommes de loi n'est pas seulement fait d'écritures, de bureaux, de tablettes et d'armoires, il est également constitué d'ustensiles des plus concrets qui participent de la culture matérielle de l'époque.

- 29 Des systèmes ingénieux permettent parfois d'aménager un climat intérieur dans les pièces. Saint-Simon évoque une machine « qui avec des tringles se tend et s'ôte en peu de moments » (Saint-Simon, 1926, p. 308). Celle-ci consiste en une sorte d'armature mobile sur laquelle est tendue une étoffe fleurdelisée qui n'est utilisée qu'en hiver pour couper le vent.
- 30 En sus de ces agencements, les acteurs multiplient les pratiques formelles ou informelles pour faire face aux attaques hivernales. Un certain nombre d'artisans œuvrent dans cette optique. David Feutry a remarqué le rôle des nattiers dans le budget du Parlement (Feutry, 2013, p. 249 et 569). Cet artisan est chargé de fournir chaque année des nattes de paille neuves pour l'ensemble du Palais de manière à isoler les sols. Le tapissier quant à lui non seulement veille à l'entretien des tentures murales mais procure également deux couvertures en hiver et une seule en été pour chaque couchette des chambres de la paille et de l'infirmierie de la Conciergerie.
- 31 Certains offices sont également essentiels au maintien de la température. Le greffier doit se charger en personne de l'achat du bois et veiller à sa distribution (Feutry, 2013, p. 220). Cette distribution a lieu tous les cinq jours dans le cas du greffe criminel¹³. Du 12 novembre 1789 au 1^{er} mai 1790, le greffier délivre 151 voies de gros bois (environ 290 m³), 7329 cotterêts et 7077 fagots (BnF, Ms. Joly de Fleury 2136 fol. 317). Les buvetiers, véritables orchestrateurs du confort thermique des lieux de justice, doivent non seulement allumer, entretenir et éteindre le feu dans les salles d'audience mais également assurer la distribution du bois à l'intérieur de la juridiction dans laquelle ils officient.
- 32 Les corps eux-mêmes s'adaptent à leur environnement. Au-delà de la « culture des apparences », le port de la robe judiciaire correspond à cet impératif physique (Roche, 1989, p. 63-65). Le costume judiciaire est marqué par la saisonnalité puisqu'il est d'usage de revêtir une fourrure de novembre à mars (Hargreaves-Mawdsley, 1963, p. 28). Or cette matière possède des qualités d'isolation particulièrement nettes (Delort, 1978, t. 1, p. 486-511). L'ancienneté de l'usage de tels costumes (*Ibid.*, p. 345-449) n'exclut pas son rôle fonctionnel. Mieux encore ce rôle fonctionnel lui confère une dimension symbolique. Comme le souligne Robert Delort, pour la période médiévale, la fourrure est « valorisée et nécessaire en raison de la carence des climats artificiels régnant dans les constructions médiévales » (p. 489). L'habit et le bâti entretiennent des relations fortes. L'ambiance thermique des édifices influence la manière de se vêtir ; la possibilité de se vêtir limite le besoin de chauffer. L'apparence des corps, les mouvements et les gestes dans les intérieurs sont fonction non seulement de l'organisation physique des lieux mais aussi de l'habillement des personnes qui y circulent. Loin des approches théoriques qui se font jour, les questions thermiques trouvent des réponses empiriques au Palais. Toutefois, le port de la robe différencie les juges des petites mains du Palais ; il souligne la dimension sociale de l'environnement thermique.

Des rapports sociaux structurés par les jeux du chaud et du froid

S'approprier la chaleur, l'existence d'une conflictualité thermique

- 33 L'inertie des autorités palatiales correspond sans doute aussi à une attitude plus générale à l'égard du froid. En effet, les manières d'habiter le Palais sont marquées par une logique

sociale. Les pratiques des bâtiments sont orientées par leur configuration sensible de sorte que la chaleur s'apparente à un bien que certains cherchent à s'approprier.

- 34 Un mémoire fait état d'un conflit entre un greffier subalterne du greffe criminel du Parlement et le greffier en chef à propos de l'accès à la cheminée du greffe et de la distribution du bois de chauffage. Reprenons ses mots :

À l'égard de la cheminée qui est au Greffe, malgré les prétentions de M. le Greffier en chef qui soutient qu'elle n'est que pour luy : Le Greffier Garde-sacs prétend au contraire qu'elle n'est que pour le dépost & uniquement pour Messieurs qui viennent s'y chauffer, en se chargeant des procès ou instances au Greffe. Ce qui donne lieu à cette contestation, est sans doute la cloison qu'un des Prédécesseurs de M. le Greffier en chef a fait faire après coup dans le Greffe, & qui renferme la cheminée de son côté [...] ¹⁴.

- 35 En somme se pose la question de la privatisation des lieux de chauffage alors qu'on assiste à un cloisonnement des lieux de travail. Le cloisonnement a un effet paradoxal. S'il permet d'augmenter et d'homogénéiser la température d'une pièce en diminuant son volume, il conduit aussi à l'individualisation de la source de chaleur. Ce phénomène se perçoit notamment à l'entresol et au quatrième étage de la Cour des Aides. Ces étages sont très cloisonnés tandis que le nombre de cheminées est limité. Toutefois, à en croire des commis du greffe criminel, le greffier en chef donne accès à son cabinet aux officiers du greffe et aux honnêtes gens durant les heures du Palais. Cette restriction tiendrait au fait que le greffier subalterne « allumoit le feu & y mettoit du bois à sa discrétion comme il fait encore journellement, & souvent sans nécessité par une mauvaise intention ». Pire encore que cette consommation excessive de combustible, Lancluse « abusoit de ce Cabinet, y beuvant & mangeant, & s'y faisant faire la barbe » ¹⁵. Peut-être la chaleur du lieu avait amené un confort qui manquait au reste du Palais.

- 36 Les relations à l'intérieur du bâtiment sont aussi influencées par l'emprise des combustibles. L'omniprésence du froid conduit à une multiplication des lieux de stockage qui sont autant de sources de conflits potentiels. La dureté du froid favorise les vols de combustibles. En 1783, des manœuvres du Palais s'étonnent de la disparition d'un chevron de bois de charpente destiné à l'hôtel de la Trésorerie qui était gardé dans la cour des femmes de la Conciergerie et portent plainte auprès du bailliage du Palais.

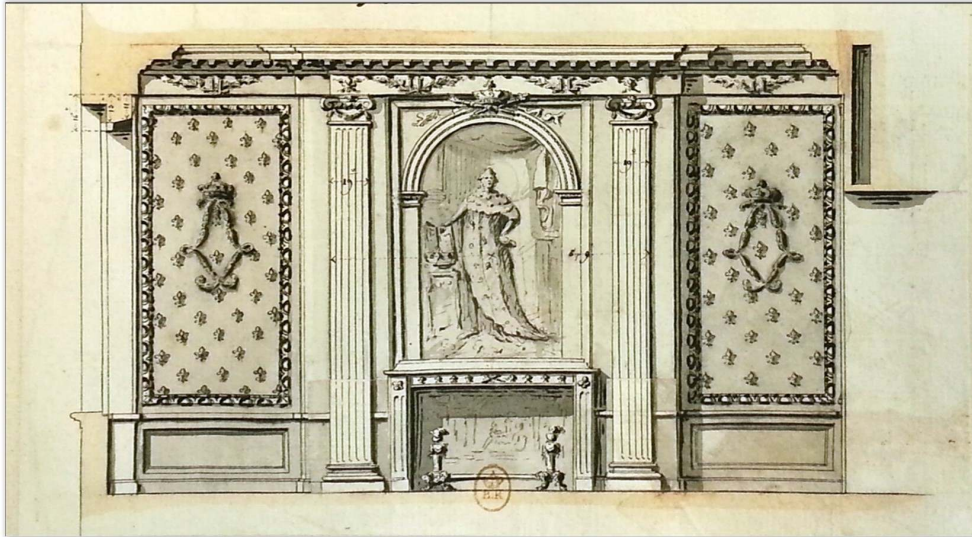
Ils suivirent [alors] la trace que la neige leur indiquoit qui les conduisit jusqu'au milieu des voutes conduisant à la première porte des prisons de la Conciergerie où ils apperçurent sur les bords d'un ancien trou à chaux de la neige qui leur fit présumer que l'on avoit appuyé ledit chevron [...] [Le] déposant dit à son camarade d'aller ès prisons de la Conciergerie pour voir s'il ne trouveroit pas des débris d'un morceau de bois d'autant qu'il s'étoit déjà appercu que l'on en avoit pris [...] [Son] camarade y étant allé et ayant regardé dans le poelle il y appercu plusieurs morceaux qui y étoient [...] sondit camarade vint luy en faire part [aussitôt] luy déposant y fut avec Le S. L'archier lieutenant de robe courte et trouvèrent dans le poele des guichets plusieurs morceaux de bois provenant dudit chevron de vingt quatre pieds, qui y brusloient ¹⁶.

- 37 La nécessité de se réchauffer est si vive que les guichetiers sont prêts à faire feu de tout bois, y compris du bois volé et y compris du bois de charpente travaillé et assemblé.

Le chaud-froid de la scène judiciaire, l'expression thermique des rapports d'autorité

- 38 La conflictualité thermique s'inscrit dans un discours plus étendu sur l'accès social à la chaleur. En effet, nombreuses sont les réflexions qui tendent à distinguer des chaleurs de natures différentes. La flamme des cheminées serait réservée aux franges supérieures de la société (Gutton, 2002, p. 315-316). De telles idées trouvent leur application à divers endroits du Palais. C'est le cas en premier lieu à la Conciergerie où il existe une hiérarchie très nette entre les prisonniers. Ces derniers sont répartis en cinq ordres selon leurs ressources depuis la chambre individuelle louée 45 livres par mois jusqu'aux cachots (Lavoisier, 1865). Seules les chambres payantes disposent de chauffage. Le commun des prisonniers doit se contenter des poêles placés dans les infirmeries. Et encore faut-il acheter le combustible qui coûte cher. C'est l'amer constat que fait un prisonnier chartrain (Gougis, 1994, p. 131-132). À l'opposé de cet univers carcéral, dans la Grand Chambre, le public aristocratique peut assister aux audiences en s'installant dans des lanternes. Celles-ci forment comme de petites loges en hauteur où il est possible de se serrer pour bénéficier à la fois de vues privilégiées et d'un climat plus favorable.
- 39 La construction sociale du rapport à l'environnement thermique exprime également une relation d'autorité entre les individus. La justice s'impose aussi au justiciable par la température des lieux de son exercice. À côté des « images de la justice » (Jacob, 1994), il pourrait exister une expérience sensorielle de la justice dans laquelle le chaud-froid serait significatif. Le juge dans sa grandeur appartient au monde du chaud tandis que le justiciable, dans une posture d'humilité, se retrouve rejeté dans le domaine du froid. Cette opposition se retrouve dans la structuration même de la salle d'audience. D'un côté, le « parc », construit de bois et habillé de chaudes tapisseries, côté où la justice est rendue par les magistrats. De l'autre, le « carreau », lieu en contrebas où justiciables et avocats se tiennent directement sur la pierre froide (Jacob, 1994, p. 103 ; [A.F.H.J.], 1992, p. 41). Il n'en demeure pas moins que tous partagent le même air, froid en hiver.
- 40 Si la présence d'une flamme dans un intérieur revêt une certaine forme de sacralité (Heschong, 1981, p. 71-93), elle est également associée à la personne royale. En effet, que ce soit la figure solaire de Louis XIV ou que ce soit le geste politique d'un Louis XVI qui fait distribuer du bois au peuple lors des épisodes glaciaux (Walter, 2013, p. 280-281), le roi entretient un rapport privilégié à la chaleur. À Versailles, avant le réveil du monarque, on rallume le feu dans sa chambre en été ou on y remet des bûches en hiver¹⁷. Les salles d'audience du Palais associent les portraits du roi au nom duquel la justice est rendue à des tableaux de crucifixion. Force est de constater que, lorsque nous en possédons l'information, c'est toujours le portrait royal qui est accroché au-dessus des cheminées (*illustration 3*). Sans doute n'est-il pas anodin que le duc de Saint-Simon qualifie de « dais postiche » (Saint-Simon, 1926, p. 308) l'armature mobile et fleurdelisée que les présidents du Parlement font installer au-dessus de leur banc dans la Grand Chambre. Pour le mémorialiste, le froid et le vent ne sont que prétextes pour obtenir ce qui apparaît comme une distinction. De l'utilitaire au symbolique, il n'y a qu'un pas qu'il n'hésite pas à franchir.

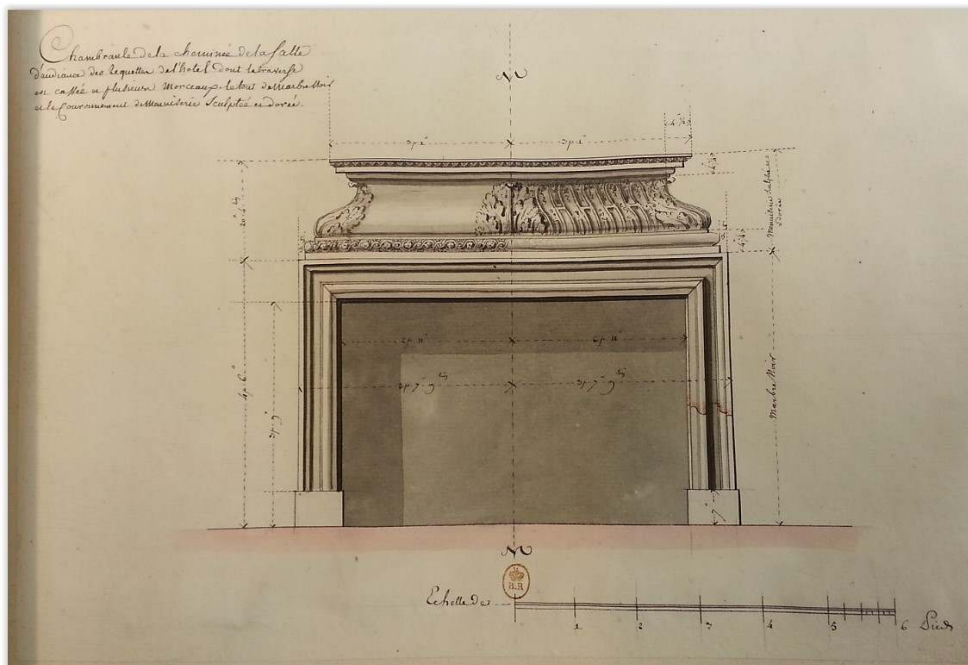
Illustration 3 : Décoration de la face de la cheminée de la salle d'audience des requêtes de l'hôtel



Source : BnF, Estampes, Ve 84 fol.

- 41 L'importance décorative des cheminées au sein des intérieurs parisiens a déjà été soulignée (Pardailhé-Galabrun, 1988, p. 332 ; Carbonnier, 2006, p. 98). C'est autour d'elles que les regards se tournent et que les pièces s'organisent (Verlet, 1966, p. 95). Les manteaux sont travaillés avec finesse comme en témoigne la cheminée de la salle d'audience des requêtes de l'hôtel (illustration 4) qui associe marbre noir et menuiserie dorée. Ils sont rehaussés d'autres éléments comme c'est le cas de la cheminée de la Grand Chambre sur laquelle il est placé un bas-relief de marbre. L'association de celles-ci avec le portrait royal renforce cette impression dans le cadre des lieux de justice.

Illustration 4 : Chambranle de la cheminée de la salle d'audience des Requetes de l'Hôtel



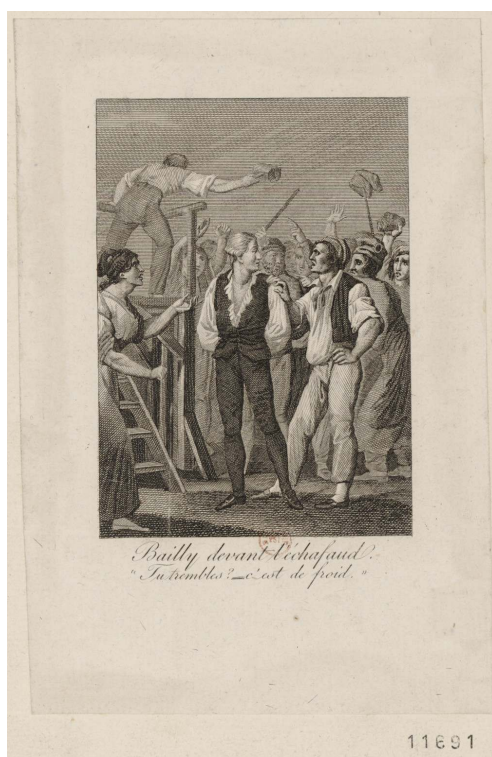
Source : BnF, Estampes, Ve 84 fol.

- 42 Robert Jacob a insisté sur l'importance symbolique des axes verticaux dans les lieux de justice. Un *axis mundi* relierait la terre et le ciel, le bas et le haut, le profane et le sacré (Jacob, 1994, p. 39-64). Cet axe primitif, hérité des arbres de justice et des colonnes de pierre, aurait été substitué par la croix qui intègre les salles d'audience des tribunaux français. Les cheminées avec leurs flammes qui s'élèvent jouent sans doute un rôle analogue. Elles intègrent également le rituel judiciaire et la logique du secret dont témoigne la destruction des billets servant au vote des chambres à l'issue des séances (Garapon, 1997, p. 36 ; Feutry, 2013, p. 80).
- 43 La cheminée dont la chaleur est localisée participe de la hiérarchisation de la société. Les gradients thermiques font apparaître les degrés sociaux. En cela, elle s'oppose au poêle qui diffuse une chaleur démocratique (Roche, 1997). Plus généralement, la chaleur accompagne la hiérarchisation de l'espace palatial. C'est ce dont nous pouvons nous rendre compte dans le bâtiment reconstruit de la Chambre des Comptes. Le *piano nobile* qualifié de grand étage par Gabriel est plus chauffé que les autres ou tout au moins de manière plus solennelle. Ici, le changement d'ambiance thermique entre les niveaux fait partie des éléments qui valorisent l'étage noble.

Une justice glaciale, le discours symbolique de la température

- 44 Le froid apparaît à l'inverse comme une anticipation de la violence qui s'exerce sur le corps du supplicé. Sans subir encore le dénudement de la sentence judiciaire (Bertrand, 2008, p. 17), l'accusé mais aussi le public ressentent par le froid la précarité de leurs vêtements. Le justiciable serait confronté à sa *nuditas criminalis*. Le froid signale la faute au même titre qu'Adam éprouve la pudeur après avoir commis le péché originel. Lors de l'amende honorable, le condamné est notamment en chemise tête et pieds nus (Bastien, 2007 ; Farge, 1986, p. 228). Les frémissements forment alors comme un aveu de culpabilité.
- 45 De la prison glacée de la Conciergerie à l'échafaud venteux, le condamné effectue un parcours des moins chaleureux pour peu qu'il se fasse en hiver. Le moment de la justice est un temps de mise en scène des corps (Regina, 2010) durant lequel l'ambiance thermique a un rôle à jouer. Charles I^{er} d'Angleterre refuse d'enlever son manteau et son chapeau lors de son procès en 1649, manifestant de la sorte son refus d'accepter la légitimité du tribunal. Au moment même de son exécution, il porte deux chemises afin d'éviter des frissons qui apparaîtraient pour des tremblements de peur. Qui plus est, l'abandon du vêtement d'hermine sur l'échafaud est présenté par les thuriféraires du défunt roi comme le signe de la dépossession du pouvoir de protection du souverain (Meyer, 2009). Cet épisode anglais du XVII^e siècle n'aurait sans doute pas sa place ici s'il ne trouvait pas un écho étonnant dans le Paris révolutionnaire. Une estampe présente Bailly au pied de l'échafaud avec cette légende : « Tu trembles ? – c'est de froid » (*illustration 5*). Cet épisode est également rapporté par le bourreau lui-même (Sansou, 2007, p. 85-94). Par un jeu rhétorique, le froid valorise le condamné. Il est seulement l'expression physique de la condamnation et perd ainsi toute charge symbolique.

Illustration 5 : Bailly devant l'échafaud : "Tu trembles ? - c'est de froid.", [estampe], 1793



Source : Gallica. Disponible sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8412056b/f1.zoom> (consulté le 15 octobre 2015).

Conclusion

- 46 Cet ultime itinéraire montre à quel point le passage par le Palais est une expérience sensible, sans doute fluctuante selon les saisons. Plus qu'un état donné, l'ambiance est faite d'états successifs – tant dans l'espace que dans le temps – qui donnent corps au bâtiment lui-même. Le parquet du tribunal est plus chaleureux que le carreau ; le *piano nobile* est mieux chauffé que les rez-de-chaussée carcéraux et les combles remplis d'archives. Chaque pièce est marquée par une atmosphère thermique influencée par celle de la pièce voisine : les contrastes sont tout aussi importants que la température en absolu. Les différences thermiques s'expliquent par une crainte – somme toute fondée – des autorités de voir se multiplier les sources d'incendie. De manière en partie étonnante, le Palais n'est que peu touché par les développements théoriques et pratiques en matière de chauffage du siècle des Lumières. Les dispositifs de chauffage y restent relativement rares ; il en résulte une différenciation spatiale de l'accès à la chaleur qui traduit en réalité une hiérarchie sociale, politique et économique. Les plus favorisés bénéficient non seulement de températures plus clémentes en hiver mais également d'une chaleur d'une nature plus valorisée telle que celle produite par une cheminée. C'est que le climat des pièces dépasse les simples conditions matérielles de fonctionnement des lieux de justice pour investir le champ du symbolique. La justice se donne à voir ; elle se donne aussi à ressentir physiquement.

- 47 La perception thermique est un des modes d'interaction entre le corps et son environnement sensible. Elle participe d'une expérience qui en réalité est celle de l'espace (Heschong, 1981). Or cette expérience est d'autant plus singulière qu'elle se fait dans un lieu destiné à la justice. Les magistrats, les auxiliaires de justice et les justiciables perçoivent de manière spécifique leur environnement immédiat. Pour les uns, il s'agit d'un lieu de travail quotidien dont le confort doit être minime. Pour les autres, il est question d'un lieu où se joue son destin civil ou criminel. L'inconfort des lieux fait écho à l'inconfort de leur situation. Enfin, la justice elle-même fait partie du paysage urbain des Parisiens qui sont de passage dans le Palais. Qui plus est, elle s'effectue aussi dans un « proto-centre commercial » voué au commerce et aux loisirs (Lyon-Caen, 2015, p. 324).
- 48 À la manière des maîtres flamands qui savaient créer une atmosphère picturale par le biais du clair-obscur, le climat du Palais est composé de contrastes thermiques qui expriment tantôt la grandeur de la justice au moyen de la chaleur tantôt la précarité du justiciable par le jeu des basses températures. D'une manière plus générale, les ambiances des bâtiments ne sont pas seulement le produit de la manière d'habiter ces bâtiments. Elles sont aussi le vecteur de discours sur le rôle social et symbolique de ces bâtiments.

BIBLIOGRAPHIE

Association française pour l'histoire de la justice [A.F.H.J.]. 1992. *La justice en ses temples. Regards sur l'architecture judiciaire en France*. Paris : Errance.

Auroux, Sylvain. 1997. Sensualisme. In : Delon, Michel (dir.). *Dictionnaire européen des Lumières*. Paris : Presses universitaires de France. p. 990-992.

Bastien, Pascal. 2006. *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*. Seyssel : Champ Vallon.

Barbier, Edmond-Jean-François. 1858. *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*. vol. 5. Paris : Charpentier.

Baudez, Basile. 2010. Un chantier exemplaire. In : Baudez, Basile ; Maisonnier, Élisabeth & Pénicaut, Emmanuel (eds.). *Les hôtels de la guerre et des affaires étrangères à Versailles*. Paris : Nicolas Chaudun. p. 42-59.

Bellhoste, Bruno. 2011. *Paris savant : parcours et rencontres au temps des Lumières*. Paris : A. Colin.

Bertrand, Régis. 2008. La nudité entre culture, religion et société. *Rives nord-méditerranéennes*. n° 30, p. 11-24.

Besongne, Nicolas (éd.). 1698. *L'État de la France*, t. 1. Paris : Augustin Besoigne.

Brancourt, Isabelle. 2013. *Le régent, la Robe et le commis-greffier. Introduction à l'édition intégrale du Journal du Parlement de Pontoise, en 1720*. Saint-Agnan-sur-Sarthe : Association des Amis de Guy Augé.

Brayard, Florent & Maurepas, Arnaud de. 1996. *Les Français vus par eux-mêmes : le XVIII^e siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIII^e siècle*. Paris : R. Laffont.

- Carbonnier, Youri. 2006. *Maisons parisiennes des Lumières*. Paris : PUPS.
- Condillac, Étienne-Bonnot de. 1984 [1798]. *Traité des sensations ; traité des animaux*. Paris : Fayard.
- Coquery, Natacha. 2000. *L'espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris, 1700-1790*. Paris : S. Arslan.
- Corbin, Alain. 1994. *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*. Paris : Albin Michel.
- Corbin, Alain (dir.). 2013. *La pluie, le soleil et le vent. Une histoire de la sensibilité au temps qu'il fait*. Paris : Aubier.
- Cornette, Joël. 1989. La révolution des objets. Le Paris des inventaires après décès (XVII^e-XVIII^e siècles). *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. t. 36, p. 476-486.
- Cotte, Louis. 1774. *Traité de météorologie*. Paris : Imprimerie royale.
- Dargaud, Stéphanie. 2010. Les hôtels de l'Intendance en France au XVIII^e siècle. In : Ottenheim, Konrad ; De Jonge, Krista & Chatenet Monique (eds.). *Public buildings in early modern Europe*. Turnhout : Brepols. p. 143-152.
- Daumas, Maurice. 2003 [1953]. *Les instruments scientifiques aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris : J. Gabay.
- Dégez, Camille. 2013. *Une société carcérale : la prison de la Conciergerie (fin XVI^e-milieu XVII^e siècles)*. Thèse de doctorat. Paris : Université Paris-Sorbonne.
- Delorme, André & Flückiger, Michelangelo. 2003. *Perception et réalité. Une introduction à la psychologie des perceptions*. Bruxelles : De Boeck.
- Delort, Robert. 1978. *Le Commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Âge : vers 1300-vers 1450*, 2 t.. Rome : École française de Rome.
- Dethan, Georges. 1990. *Nouvelle histoire de Paris. Paris au temps de Louis XIV. 1660-1715*. Paris : Hachette.
- Farge, Arlette. 1986. *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle*. Paris : Hachette.
- Farge, Arlette. 2009. *Essai pour une histoire des voix au XVIII^e siècle*. Montrouge : Bayard.
- Feutry, David. 2012. La balance et le trébuchet : enjeux et perspectives de l'étude économique et financière du parlement de Paris dans le renouvellement de son historiographie. *Histoire, économie & société*. vol. 31 n° 1, p. 93-104.
- Feutry, David. 2013. *Plumes de fer et robes de papier. Logiques institutionnelles et pratiques politiques du Parlement de Paris au XVIII^e siècle, 1715-1790*. Bayonne : Institut universitaire Varenne.
- Furetière, Antoine. 1690. *Dictionnaire universel*, t. 1. La Haye & Rotterdam : Arnout & Reinier Leers.
- Gallo, Emmanuelle. 2006. *Modernité technique et valeur d'usage : le chauffage des bâtiments d'habitation en France*. Thèse de doctorat. Paris : Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2 vol.
- Garapon, Antoine. 1997. *Bien juger. Essai sur le rituel judiciaire*. Paris : O. Jacob.
- Giraud, Pierre. 1805. *Plans et description historique des prisons et maisons d'arrêt du département de la Seine, avec les changemens qu'on y a faits depuis 1790, et ceux qui restent à faire*. Paris : Impr. des sciences et arts.
- Gougis, Pantaléon. 1994. *Vivre en prison au XVIII^e siècle. Lettres de Pantaléon Gougis, vigneron chartrain, 1758-1762*. Paris : Publisud.

- Gutton, Jean-Pierre. 2002. Le peuple a-t-il droit à la chaleur ? Le cas de Lyon au XVIII^e siècle. In : Guignet, Philippe (éd.). *Le Peuple des villes dans l'Europe du nord-ouest (fin du Moyen Âge-1945)*. t. 1. Villeneuve d'Ascq : Université Charles de Gaulle-Lille 3. p. 313-322.
- Hargreaves-Mawdsley, William Norman. 1963. *A History of legal dress in Europe until the end of the XVIIIth century*. Oxford : Clarendon Press.
- Heschong, Lisa. 1981. *Architecture et volupté thermique*. Marseille : Éditions Parenthèses.
- Jacob, Robert. 1994. *Images de la justice. Essai sur l'iconographie judiciaire du Moyen Âge à l'âge classique*. Paris : Le Léopard d'or.
- Hilaire-Pérez, Liliane. 2000. *L'invention technique au siècle des Lumières*. Paris : A. Michel.
- Lachiver, Marcel. 1991. *Les années de misère : la famine au temps du Grand Roi*. Paris : Fayard.
- Lamarre, Christine. 1993. Observations et réflexions sur le temps qu'il fait au XVIII^e siècle : les manuscrits du Docteur Ganiare, de Beaune (Bourgogne), 1736-1777. In : Blanchard, Anne ; Michel, Henri & Pélaquier Élie (éds). *Météorologie et catastrophes naturelles dans la France méridionale à l'époque moderne - Actes du Colloque organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries*. Montpellier : Université Paul-Valéry. p. 231-249.
- Lavoisier, Antoine-Laurent. 1865. Observations sur les prisons actuelles de la Conciergerie. In : *Œuvre de Lavoisier*. Paris : Imprimerie impériale, t. 3. p. 481-487.
- Lavoisier, Antoine-Laurent. 1868. Rapport sur la sensation du froid dans les montagnes (1782). In : *Œuvre de Lavoisier*. Paris : Imprimerie impériale, t. 4. p. 390-391.
- Lesterlin, Gaël. 2001. La reconstruction du Palais de Justice de Paris après l'incendie de 1776. Le rôle des architectes face aux enjeux politiques. *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*. n° 80, p. 81-121.
- Lyon-Caen, Nicolas. 2015. Les marchands du temple. Les boutiques du palais de justice de Paris aux XVI^e-XVIII^e siècles. *Revue historique*. n° 674, p. 323-352.
- Meyer, Anne-Laure de. 2009. « Cette exécution mémorable » : les représentations visuelles de l'exécution de Charles I^{er} de Milton à la Glorieuse Révolution. *Etudes Epistémè*. vol. 15, p. 117-137.
- Pardailhé-Galabrun, Annik. 1988. *La Naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Presses universitaires de France.
- Regina, Christophe. 2012. Le corps mis en scène à Marseille au siècle des Lumières : stratégies sociales, rhétorique corporelle et justice. In : Bouffard, Mickaël ; Perras, Jean-Alexandre & Wicky, Érika (éds) ; Desjardins, Lucie (resp. scientifique). *Le corps dans l'histoire et les histoires du corps, XVII^e-XVIII^e siècle. Travaux de jeunes chercheurs précédés d'entretiens avec Georges Vigarello*. Paris : Hermann. p. 44-60.
- Rey, Alain (dir.). 1998. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Robert.
- Roche, Daniel. 1989. *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Fayard.
- Roche, Daniel. 1997. *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e- XIX^e siècles)*. Paris : Fayard.
- Saint-Simon. 1926. *Mémoires*. t. XXV. Paris : Hachette.
- Sanson, Charles-Henri. 2007. *La Révolution française vue par son bourreau. Journal de Charles-Henri Sanson*. Paris : Le Cherche Midi.

Van Swinden, Jan Hendrick. 1778. *Observations sur le froid rigoureux du mois de Janvier 1776*, Amsterdam : M.-M. Rey.

Verlet, Pierre. 1966. *La Maison du XVIII^e siècle en France : société, décoration, mobilier*. Paris : Baschet et Cie.

Vigarello, Georges. 2014. *Le sentiment de soi : histoire de la perception du corps, XVI^e-XX^e siècles*. Paris : Éd. du Seuil.

Walter, François. 2013. *Hiver : histoire d'une saison*. Paris : Payot.

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des cheminées et des poêles dans le Palais d'après les procès-verbaux de réception du Bureau des finances de la ville de Paris (A.N. Z1F 1070).

Juridiction	Nb. de pièces	Nb. de cheminées	Nb. de poêles	Nb de pièces chauffées	Pourcentage des pièces possédant une cheminée	Pourcentage des pièces possédant un poêle	Pourcentage de pièces chauffées
Cour des Aides	42	10	0	10	23,75 %	0 %	23,75 %
Election	15	6	0	6	40 %	0 %	40 %
Logement du sieur Heurtant	4	1	0	1	25 %	0 %	25 %
Logement du sieur Couperin	3	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Cuisine de la charité pour les prisonniers	4	1	0	1	25 %	0 %	25 %
Bailliage du Palais	13	3	0	3	23 %	0 %	23 %
Parcheminerie	4	2	0	2	50 %	0 %	50 %
Chefserie	9	3	0	3	33,25 %	0 %	33,25 %
Juridiction des procureurs	4	3	0	2	75 %	0 %	50 %

Boutique du second huissier	2	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Bureau des finances	24	7	3	9	29 %	12,5 %	37,5 %
Logement du chapelain de la Conciergerie	7	1	0	1	14,5 %	0 %	14,25 %
Logement de l'abbé de la Sainte-Chapelle	7	4	0	4	57 %	0 %	57,25 %
Logement du buvetier de la Conciergerie	17	2	0	2	11,75 %	0 %	11,75 %
Logement du chirurgien de la Conciergerie	7	1	0	1	14,25 %	0 %	14,25 %
Logement du concierge de la Conciergerie	19	3	0	3	15,75 %	0 %	15,75 %
Conciergerie	87	3	4	7	3,5 %	4,5 %	8 %
Logement du premier guichetier	3	0	1	1	0 %	33,25 %	33,25 %
Contrôle des secrétaires du roi	16	5	0	5	31,25 %	0 %	31,25 %
Logement du garde des portes	11	3	0	3	27,25 %	0 %	27,25 %
Maîtrise des Eaux et Forêts	4	3	1	3	75 %	25 %	75 %
Première présidence	122	36	15	40	29,5 %	12,25 %	32,75 %

Corps de logis joignant les cuisines	2	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Logement de MM Saron	4	2	0	2	50 %	0 %	50 %
Logement du maître d'hôtel	13	2	0	2	15,5 %	0 %	15,5 %
Chambres pratiquées au-dessus des remises	30	3	0	3	10 %	0 %	10 %
Appartements au bout du jardin	12	4	2	8	33 %	16,75 %	66,75 %
Petit corps de logis donnant sur cour	5	4	0	4	80 %	0 %	80 %
Appartements vis-à-vis la chambre susdite pratiqués sous les salles d'audiences	10	3	1	5	30 %	10 %	50 %
Logement du suisse	4	1	0	1	25 %	0 %	25 %
Sacristie de la Sainte-Chapelle	11	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Total	515	116	27	132	22,5 %	5,25 %	25,75 %

Tableau 2. Répartition des cheminées du projet de reconstruction du bâtiment de la Chambre des Comptes en 1737 (A.N. NIII Seine 106).

	Nb. de pièces	Nb. de cheminées	Pourcentage des pièces possédant une cheminée
Rez-de-chaussée	33	5	15 %
Entresol	17	5	29,5 %

Premier étage	35	8	23 %
Soupende du premier étage	4	2	50 %
Deuxième étage	32	8	25 %
Combles	10	1	10 %
Total	131	29	22 %

Tableau 3. Répartition des cheminées dans l'ancien et le nouveau bâtiment de la Cour des Aides (A.N. VA-225 et A.N. Z^{1F} 1070).

Niveau	Ancien bâtiment de la Cour des Aides			Nouveau bâtiment de la Cour des Aides				
	Nb. de pièces	Nb. cheminées	Pourcentage de pièces possédant une cheminée	Nb. de pièces	Nb. de cheminées	Pourcentage de pièces possédant une cheminée	Nb. de poêles	Pourcentage de pièces possédant un dispositif de chauffage
Rez-de-chaussée	4	1	25 %	8	3	37,5 %		37,5 %
Entresol	8	2	25 %	7	1	14 %	2	43 %
Premier étage	8	3	37,5 %	4	1	25 %		25 %
Second étage	10	2	20 %	4	1	25 %		25 %
Troisième étage	1	1	100 %	2	1	50 %		50 %
Quatrième étage				6	2	33,5 %	1	50 %
Total	31	9	29 %	31	9	29 %	3	39 %

NOTES

1. Voir les développements précis de Robert Delort à ce sujet : Delort, 1978, p. 490-491.
2. L'implication du bailliage du Palais est d'autant plus importante qu'il en va de la légitimité même de la juridiction.
3. BnF, Ms. Joly de Fleury 249 fol. 358-372.
4. A.N. Z^{1F} 1070. De 1785 à 1790, le trésorier de France Anne-Louis Malus de Mitry dresse des procès-verbaux de réception des nouveaux bâtiments du Palais.
5. A.N. U 1004.
6. Selon Antoine Furetière, il s'agit d'un « petit fourneau de terre ou de fer avec une marmite dessus, qui sert à faire cuire secrettement & sans bruit quelque chose ».

7. Décoration d'un almanach pour l'année 1710 (Dethan, 1990, p. 151). Un médaillon de l'estampe représente une cour de Mai complètement désertée. La consultation des minutes du bailliage du Palais n'a pas permis de remarquer d'attitude particulière au Palais durant le Grand Hiver de 1709.

8. La ville elle-même connaît des contrastes thermiques d'après Louis Cotte : « Nous éprouvons même bien sensiblement que le chaud d'une rue diffère de celui d'une autre rue ; lorsque nous passons d'une rue large où les rayons du Soleil ont donné, dans une rue étroite formée par de hautes maisons qui n'ont pas permis au Soleil d'y entrer, il nous paroît alors que nous passons de la zone torride dans une zone tempérée. Quelle différence, par exemple, entre la chaleur qu'on éprouve à Paris lorsqu'on passe sur les quais, & celle des rues qui y aboutissent ? » (Cotte, 1774, p. 255).

9. Au demeurant, la perception physiologique est également relative. Ainsi, « ce n'est pas tant la température elle-même que les variations de celles-ci sur la peau qui créent les sensations de chaud ou de froid » (Delorme & Flückiger, 2003, p. 157).

10. A.N. U 381. 9 novembre 1733. Augmentations et accomodemens faits cette année en la Grande Beuvette de la Grand chambre du Parlement.

11. Les lieux suivants sont desservis par le bûcher du Parlement : le poêle de la chambre Saint-Louis ; le parquet ; le cabinet de M. Dufranc [greffier] ; le cabinet de M. Ysabeau [greffier] ; le greffe de M. Le Breton [greffier en chef criminel] ; le greffe du dépôt criminel ; le bailliage du Palais ; les buvetiers des trois chambres ; Martin, serviteur de la cour ; la Chambre des Requêtes ; le greffe des Requêtes ; le cabinet du procureur général et le corps de garde de la basoche. (BnF, Ms. Joly de Fleury 2136).

12. D'après les scellés révolutionnaires, 23% des pièces sont munies de tels ustensiles.

13. A.N. U 366. Mémoire pour Edme-François Lancluse, greffier-garde-sacs & du dépôt du greffe criminel du Parlement contre Monsieur Pinterel greffier en chef criminel ; BnF, Département Droit, économie, politique, FOL-FM-12882. Réponse des quatre commis héréditaires écrivains en parchemin au greffe criminel de la cour, au mémoire donné par Edme-François Lancluse, greffier commis à la garde des sacs et dépôt du petit criminel de ladite Cour.

14. A.N. U 366. Mémoire pour Edme-François Lancluse, greffier-garde-sacs & du dépôt du greffe criminel du Parlement contre Monsieur Pinterel greffier en chef criminel.

15. BnF FOL-FM-12882. Réponse des quatre commis héréditaires écrivains en parchemin au greffe criminel de la cour, au mémoire donné par Edme-François Lancluse, greffier commis à la garde des sacs et dépôt du petit criminel de ladite Cour.

16. A.N. Z² 3045. Procès contre Camelot et Sorelle.

17. Besongne, 1698, p. 251.

RÉSUMÉS

Dans la continuité des travaux consacrés au paysage sonore par des historiens comme Alain Corbin et Arlette Farge, cet article entend faire du Palais de justice de Paris au XVIII^e siècle le cadre d'une étude sur la température dans un environnement bâti. En se fondant sur l'évaluation des dispositifs de chauffage et sur les témoignages des usagers du Palais tels que les hommes de loi et les justiciables, il montre à quel point le froid est omniprésent dans cet espace. Cette omniprésence est le résultat de l'attitude des autorités palatiales qui privilégient la prévention

des risques d'incendie liés au chauffage au détriment du confort. Ce constat est d'autant plus frappant qu'il traduit une absence de prise en compte des réflexions théoriques et des avancées techniques des hommes des Lumières sur la sensibilité thermique. Il est en fait révélateur de comportements sociaux et de discours sur la justice structurés par l'opposition entre le froid et le chaud.

In keeping with the work dedicated to soundscape by historians such as Alain Corbin and Arlette Farge, this paper intends to consider the palais de justice of Paris in the 18th century as a setting for a study on temperature in the built environment. Based on the assessment of the heating devices and on accounts by the users of the Palais, e.g. lawyers and defendants, it reveals the extent to which cold is ubiquitous in this space. This ubiquity results from the attitude of the Palais authorities, which favoured preventive measures aimed at reducing heating-related fire risk, to the detriment of comfort. This is all the more striking since it sheds light on the lack of consideration of the Enlightenment's theoretical reflections on and technical advances in thermal perception. This discussion reveals social behaviour and speech about justice structured by the opposition between heat and cold.

INDEX

Mots-clés : architecture, chaud, environnement sensible, froid, palais de justice, perception thermique, température

Keywords : architecture, cold, heat, sensory environment, palais de justice, temperature, thermal perception

AUTEUR

ADRIEN PITOR

Adrien Pitor est agrégé d'histoire. Doctorant en histoire moderne sous la direction de Reynald Abad (Université Paris IV Sorbonne), il mène actuellement des recherches consacrées à l'espace du Palais au XVIII^e siècle. Il a exercé un enseignement en histoire moderne en tant qu'ATER au sein de l'Université Paris IV Sorbonne. Il est actuellement professeur d'histoire-géographie dans le secondaire.

Contact : adrien.pitor.1@paris-sorbonne.fr